Décision 24-DCC-09 du 22 janvier 2024

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Savy 21, Savy Chalon sur Saône, Savy Chaumont, Savy Moto Dijon et Savy Troyes par la société CAR Avenue France

Posted on: 23 janvier 2024 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	société Car Avenue France
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)

Savy 21
Savy Moto Dijon
Savy Troyes
Savy Chaumont
Savy Chalon sur Saône

Lire

Le texte intégral
135.73 Ko